

Construire un plan de transition



ETAPE DE BRAINSTORMING

La première étape pour la construction d'un plan de transition est la réalisation de brainstorming. Cela permet d'identifier des actions potentielles.

Pour une stratégie climat, la réalisation des brainstormings s'effectue par axe analytique correspondant à des parties prenantes internes à l'organisation (sites, équipes, projets, produits, filiales, franchisés, activités). Cela permet d'identifier des actions potentielles à toutes les échelles de l'organisation. Tous les codes analytiques responsables de plus de 15% des émissions de GES [MD1] [SL2] doivent identifier une liste d'actions potentielles. Des actions peuvent correspondre à plusieurs axes analytiques, elles devront être identifiées sur un seul axe pour n'avoir qu'un seul responsable associé.

Les actions peuvent être des actions directes de réduction, d'adaptation, d'évitement ou de compensation, à court, moyen ou long terme. L'équipe projet est responsable de la récupération des listes d'actions potentielles de chaque axe analytique concerné.

Comme bonne pratique, il peut également être demandé aux axes analytiques externes à l'organisation (clients, fournisseurs) de fournir des axes d'amélioration des émissions de GES.

Cette étape de brainstorming est idéalement réalisée avec la quantification des vulnérabilités face aux enjeux énergie-climat ou / et avec une phase de sensibilisation aux changements climatiques.

ETAPE DE SÉLECTION DES ACTIONS

Suite au brainstorming, un responsable doit sélectionner les actions réalisables. Par ailleurs, le choix sera souvent guidé par l'équilibre entre la réduction de l'empreinte environnementale et la création de valeur de l'action. Ci-dessous sont présentées les étapes à suivre pour choisir les actions :

- Identification des moyens humains, techniques et financiers à disposition pour le plan de transition ;
- Définition des axes de réduction suivant les postes d'émissions principaux ;
- Définition des critères de sélection des actions et leur priorisation ;
- Première estimation du potentiel de réduction d'émissions de GES des actions ;
- Validation des actions de réduction qui seront mises en œuvre et de leur fiche action par les référents du plan de transition ;

Le responsable doit s'assurer que chaque action sélectionnée est compatible avec le budget et la stratégie interne de l'organisation. Pour chaque action, il doit choisir :

- Une description détaillée de l'action
- Un responsable d'action
- Des étapes de l'action avec échéances associées
- Un objectif, en quantité d'activité ou en émissions de GES
- Un ou des indicateurs de suivi de résultats
- Et idéalement un budget

Ces actions sont ensuite remontées et communiquées aux différentes parties prenantes concernées ainsi qu'à la direction. La direction doit montrer son soutien et inciter au passage à l'action, notamment en facilitant la mise en œuvre des actions.

| ETAPE DE QUANTIFICATION

Les actions validées par le comité de direction, doivent être quantifiées. Pour les actions de type sensibilisation, les quantifications sont souvent qualitatives. Les actions de sobriété et opérationnelles peuvent souvent être quantifiées de manière quantitative.

Si la quantification n'est pas possible, il faut justifier des données nécessaires et manquantes à la quantification.

Il existe plusieurs types de quantification :

- Des actions avec des impacts sur une ou plusieurs campagnes, qui n'ont pas d'impact sur le long terme
- Des actions avec une mise en œuvre sur le long terme et avec ~~donc~~ un impact croissant dans le temps sur les émissions de GES : par exemple l'augmentation du taux d'acier recyclé en fin de vie de 5% / an pendant 10 ans.
- Des actions avec un impact sur le long terme et une mise en œuvre sur une année : par exemple l'achats de véhicules électriques

Pour une stratégie climat, les actions seront quantifiées selon un arbre de conséquences selon des gains d'émissions de GES de la même manière que les coûts d'émissions de GES : par exemple lors de l'achat d'un véhicule électrique, des gains seront visibles sur le carburant, et des coûts sur la fabrication du véhicule. Les actions seront également budgétisées. Deux trajectoires seront alors présentées : les émissions de GES et les ~~coûts~~ investissements.

| ETAPE DE VALIDATION

Une fois les actions quantifiées, pour une stratégie climat, chaque axe analytique se voit responsable d'une liste d'actions et de la trajectoire associée. Ces trajectoires et actions doivent être validées par le responsable de l'axe analytique, ainsi que par le comité de direction de l'organisation.

Les trajectoires cumulées doivent être cohérentes avec les objectifs globaux de l'organisation.

Pour un plan d'actions, la trajectoire des actions devra suivre les objectifs de trajectoire en émissions de GES.

| MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRANSITION

La méthode Bilan Carbone® n'impose aucune obligation sur la façon de mettre en œuvre le plan de transition, mais formule les recommandations suivantes :

- Validation du plan de transition :

La validation par la direction de l'organisation est importante. Elle entraîne une mise en place plus facile des ressources nécessaires pour chaque action.

- Mise à disposition des ressources nécessaires :

L'organisation doit veiller à la disponibilité de ressources financières, organisationnelles, humaines et matérielles pour que le plan d'actions puisse être correctement mené à bien. Ceci prend également en compte les formations et montées en compétences des personnes responsables de son suivi et mise en œuvre.

- Communication du plan de transition et sensibilisation :

Cette étape est fondamentale afin d'intégrer dans la démarche toutes les parties prenantes et ainsi rendre son avancement agile. La mise à disposition des moyens humains et techniques sera donc plus fluide, engageant l'ensemble des parties prenantes dans l'organisation (que ça concerne les référents des actions, les personnes/services devant apporter du soutien mais également les celles et ceux dont les activités se verront moins affectées par ces actions).

- Finalement, un processus de suivi devra être mis en place,

Le processus vise à évaluer/corriger/réadapter les actions pendant toute la mise en œuvre du plan de transition afin de mieux s'adapter à la situation actuelle de l'organisation. Le suivi sera expliqué dans la sous-section suivante.

La validation, la vérification des ressources et la communication sont obligatoires pour une stratégie climat.
